

Compte rendu

CAPL N° 3

DU 14 AVRIL 2015

M. SAUVONNET en préambule rappelle le règlement intérieur de la CAPL après les élections professionnelles.

La direction communique le calendrier prévisionnel des CAPL pour 2015

Déclarations liminaires des OS : CGT, FO et SOLIDAIRES

La CGT revient sur la situation sociale dégradée avec des restrictions budgétaires de plus en plus fortes à la DGFIP et dénonce le nouveau mode de recrutement des EDR et une sectorisation rampante.

M. SAUVONNET nous explique que la méthode de sélection leur a été imposée par la centrale dans l'instruction du 14/11/2014. Il nous affirme que la sélection des candidats s'est faite uniquement sur des critères objectifs professionnels en lien avec les chefs de pôles. Le recours à la règle de l'ancienneté administrative s'est fait uniquement à la marge pour départager deux candidats déjà présélectionnés.

Suite à l'interpellation de la CGT sur la nécessité d'une véritable doctrine d'emploi, M. SAUVONNET rappelle que les équipiers sont là pour remplacer des agents et non pour pallier aux suppressions d'emplois et nous informe que la volumétrie des EDR pour 2015 ne changera pas : 27 emplois actuellement. Par ailleurs, la direction veut développer la polycompétence des EDR par la formation continue.

En revanche, M. SAUVONNET nous indique que le calibrage des EDR sera à l'ordre du jour en 2016, il y aura alors une réflexion sur le redéploiement d'une partie des équipiers de renfort sur les sites du département. Possible sédentarisation, à termes, d'équipiers à la place d'affectations aux mouvements pour moins d'EDR mais sans « créations » de postes.

On peut s'interroger à terme sur le rôle d'une équipe d'EDR réduite avec des vacances de postes et des suppressions d'emplois de plus en plus nombreuses. À l'issue du projet des C 20 postes sont encore vacants dans le Vaucluse.

Points à l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la CAPL N° 3 du 08/07/2014

CGT et Solidaires : POUR

FO : ABSTENTION (n'ont pas siégé lors de la CAPL)

- La direction communique aux représentants des personnels la nouvelle résidence administrative des EDR effective par anticipation au 01/05/2015 suite aux engagements pris par le directeur lors du dernier CTL avant notification individuelle aux intéressé(e)s.

La séance s'est terminée à 10h30.